

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2017-413/PRE portant renouvellement des membres du Conseil Constitutionnel.

n° 2017-413/PRE

Ministère  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
17 décembre 2017

Numéro JO  
n° 24 du 31/12/2017

Date du numéro  
31 décembre 2017

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°4/AN/93/3ème L du 07 avril 1993 fixant les règles d'organisation et fonctionnement du Conseil Constitutionnel

**VU**Le Décret n°2009-0249/PRE du 11 novembre 2009 portant nomination des membres du Conseil Constitutionnel

**VU**Le Décret n°2014-099/PRE du 21 avril 2014 portant nomination des membres du Conseil Constitutionnel

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

**VU**L'Avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en date du 12 décembre 2017

**VU**La Décision du Président de l'Assemblée Nationale en date du 13 décembre 2017, chacun en ce qui le concerne, des membres du Conseil Constitutionnel qui relèvent de sa compétence.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Sont nommés membres du Conseil Constitutionnel :Au titre du Président de l'Assemblée Nationale

- Mme. FATOUMA AHMED MOUSSA en lieu et place de M. ALI SOUBANEH FARAH nommé par Décret n°2009-249/PRE du 11 novembre 2009.Au titre du Conseil Supérieur de la Magistrature
- M. HASSAN ALI HASSAN en lieu et place de Feu IBRAHIM IDRIS DJIBRIL nommé par Décret n°2009-249/PRE du 11 novembre 2009

M. ABDI ISMAEL HERSI en lieu et place de M. AHMED ADEN YOUSSEF nommé par Décret n°2009-249/PRE du 11 novembre 2009.

**Article 2**

Le présent Décret prend effet à compter dès sa signature et il sera enregistré.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**